



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

manuels et fournitures

Question écrite n° 34393

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie au sujet des conclusions du rapport de l'inspection générale sur les manuels scolaires. En effet, le rapport 1999 de l'inspection générale de l'éducation nationale se montre très critique à l'encontre des manuels scolaires. Ainsi, il semblerait que l'exposé des connaissances « occupe une place toujours minoritaire » : au collège, 5 à 11 % en mathématiques, 12 à 20 % en histoire-géographie, 14 à 49 % en français. De surcroît, la présentation de ces savoirs « n'est ni cohérente ni structurée ». Par ailleurs, l'inspection générale constate que les trois quarts des livres de classe actuels, du primaire à la terminale, sont occupés par « des illustrations décoratives et gratuites ». Face à ce constat, les rapporteurs recommandent que les manuels deviennent « des livres de référence et de lecture qui présentent l'essentiel des connaissances prescrites par les programmes de manière cohérente et structurée ». Aussi, il souhaiterait connaître les suites que le Gouvernement entend donner à ce rapport afin que les manuels scolaires soient effectivement conformes aux programmes.

Texte de la réponse

La direction de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie poursuit depuis plusieurs années une réflexion sur les manuels scolaires, en liaison avec le syndicat national de l'édition. Ces échanges ont abouti dès 1997 à des mesures d'allègement du poids des manuels de quatrième, puis à une enquête sur l'usure des manuels, qui a été dépouillée en juin 1999. En outre un travail de réflexion se poursuit actuellement sur le contenu des manuels : il prendra bien évidemment en compte les conclusions du récent rapport de l'inspection générale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34393

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 1999, page 5216

Réponse publiée le : 8 novembre 1999, page 6455